

# Secteur Educatif auprès des Jeunes Majeurs (SEJM)

## Public concerné

---

- L'ensemble des jeunes majeurs de moins de 21 ans bénéficiaires d'une prise en charge de l'ASE

## Missions

---

- Préparer le passage des 18 ans pour les mineurs pris en charge à l'ASE et procéder à l'évaluation sociale et éducative des situations des jeunes majeurs de moins de 21 ans rencontrant des difficultés dans leur projet d'insertion sociale
- Mettre en place un projet personnel d'accès à l'autonomie pour chaque jeune majeur sortant de l'ASE, prévoyant dans l'accompagnement son insertion sociale, citoyenne et professionnelle
- Anticiper les sorties du dispositif ASE en assurant la continuité des suivis amorcés, en coordination avec les partenaires de l'insertion
- Harmoniser les procédures d'accompagnement des jeunes majeurs par l'ASE pour en favoriser l'équité et la visibilité

## Fonctionnement

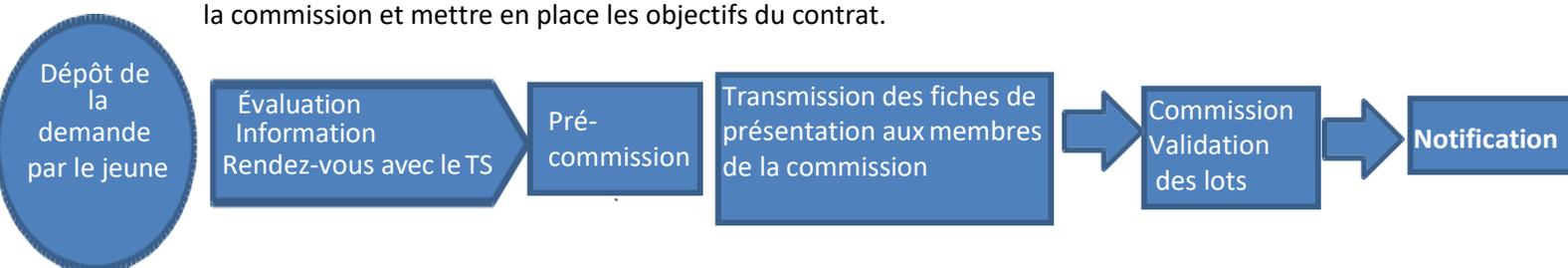
---

Le processus de l'instruction d'une demande de contrat « jeunes majeurs » (CJM) s'étale sur l'ensemble du mois avec pour engagement :

- L'évaluation de la demande à Jour J – 1 mois
- L'étude en pré-commission (2 par mois) à Jour J – 15 jours
- Le passage en commission à Jour J
- La notification de la décision à Jour J +1 mois

Lors de la commission, les dossiers sont validés par lots de type de contrat, une dizaine d'entre eux sont présentés en séance sur décision collégiale des membres des pré-commissions et pour lesquels un avis des membres de la commission est attendu.

Tous les jeunes sont reçus individuellement, sur rendez-vous, pour leur notifier la décision rendue par la commission et mettre en place les objectifs du contrat.



1300 jeunes majeurs de l'ASE de Paris, 60% (780) sont hébergés en IDF et 40% en province.

## Coordonnées - contact

---

✉ : 4 bis, 6 boulevard Diderot - 75012 PARIS

☎ : 01 42 76 40 10